

Au cours d'une déclaration à la presse, Me Soyata Maiga, a expliqué avoir rencontré le président du parlement nigérien auquel elle exposé le mandat et les mécanismes spéciaux ainsi que les procédures au sein de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Selon elle, le Niger n'a pas encore ratifié certains textes africains comme le Protocole sur les droits de la femme en Afrique, la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance des personnes déplacées internes.

S'y ajoute la Convention de l'Union Africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption ainsi qu'un d'autres instruments juridiques internationaux ayant un impact sur la mise en œuvre des droits de l'Homme au niveau du pays.

Me Soyata Maiga a dit également avoir évoqué avec le Président du parlement nigérien le fait que le Niger n'a pas à ce jour ratifié le Protocole facultatif à la Convention sur la torture et le protocole facultatif au Pacte international sur les droits économiques et socio-culturels.

Ce plaidoyer intervient à un moment où les associations islamiques maintiennent la pression sur le gouvernement et les députés quant à l'abandon de toute initiative tendant à adopter le protocole à la charte africaine des droits de l'Homme sur la femme.

Depuis son rejet, en juin 2006, par le parlement nigérien, ce texte nourrit de vives tensions entre les gouvernants et plusieurs associations islamiques qui jugent le texte « anti-islamique ».

Les Associations féminines musulmanes du Niger ont appelé à dénoncer les personnes et les structures qui « s'agitent à faire de ces pratiques un moyen prétentieux d'améliorer les conditions de vie de leurs militants et ne cherchent pas, en réalité, à assurer le bien-être des vaillantes populations ».

Entre 2006 et 2007, plusieurs manifestations ont été organisées dans les huit régions du Niger pour demander le rejet du protocole à la charte africaine des droits de l'Homme relatif aux droits de la femme, adopté en juillet 2003 lors du deuxième sommet de l'Union Africaine à Maputo.

Avec 16 millions d'habitants, le Niger est un État laïc, mais majoritairement musulman -99 pour cent-, où les femmes représentent près de 52 pour cent de la population.